

Plan d'aménagement Charbon

Question 1

« Est ce que le Maroc a les quantités suffisantes en charbon, suite à la mise en place par la Ministre, du nouveau plan d'aménagement qui utilisera en premier lieu le charbon? »

Effectivement, le charbon, qui est un choix naturel des pays en voie de développement et non producteurs de pétrole ou de gaz, est placé au cœur du bouquet électrique marocain dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique. Ainsi, et en raison de ses avantages économiques, de son abondance sur le marché international, et en dépit du fait que le Maroc importe la quasi-totalité de ses besoins énergétiques, cette filière constitue un choix prioritaire comme technologie de base pour la production d'électricité au Maroc.

Les réserves prouvées de charbon sont estimées à plus de 200 ans comparativement au pétrole et au gaz naturel dont les réserves prouvées sont de l'ordre de 40 et 60 ans.

Par ailleurs, il a été décidé de lancer un programme de recherche de gisements de charbon. Des explorations démarreront prochainement dans les hauts plateaux (au sud de Jerada et du bassin) et dans le bassin de Zag pour évaluer le potentiel existant.

En ce qui concerne l'approvisionnement du pays en électricité durant la période 2008-2015 et comme implication directe de la nouvelle stratégie énergétique, un programme d'équipement en nouvelles capacités de production totalisant environ 6600 MW sera réalisé, dont les principaux ouvrages seront basés principalement sur le développement de la filière charbon et des ressources énergétiques nationales (Eolien notamment). Les nouvelles capacités de production planifiées dans le cadre de ce programme d'équipement pour la période considérée sont composées de centrales à charbon à hauteur de 45%, de parcs éoliens à hauteur de 22%, de turbines à gaz fonctionnant au fuel oil à hauteur de 11%, d'ouvrages hydrauliques à hauteur de 7% et d'une centrale thermo solaire fonctionnant au gaz représentant 7%, ainsi que d'autres projets visant le développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Question 2

« Normalement chaque pays a un quota de pollution, le Maroc ne risquerait-il pas comme les autres pays européens de le dépasser avec cette stratégie ? »

Les émissions au Maroc du CO₂ par tête d'habitant sont jugées très faibles par rapport à la moyenne mondiale. Elles sont de l'ordre de 1,2 TM/hab/an et représentent 4 fois moins que la moyenne mondiale. Au niveau de l'Union Européenne, le partage des quotas d'émissions entre les membres signataires du protocole de Kyoto se fait en fonction du niveau de développement et du niveau actuel d'émission de CO₂. C'est le cas d'ailleurs des pays comme le Portugal et la Grèce dont les droits d'augmenter leur quotas des émissions de CO₂ pour pouvoir se mettre à niveau économiquement sont reconnus par l'UE. Le Maroc quant à lui doit bénéficier de son « droit reconnu », pour rattraper son retard de développement et pouvoir émettre plus de CO₂.

Les études réalisées montre que le Maroc ne sera contraint à l'annexe B du protocole de Kyoto qu'à partir de 2030.